CAP Ébéniste

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capebeniste.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP Ébéniste

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-EBEN-EP1 • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse d’un document d’histoire : la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789 (4 questions) **Page 3**

2. Analyse d’un document de géographie : population, emplois et déplacements à Val-des-Rives (3 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : liberté d’expression et consultation municipale (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet associé **(PDF) :** https://capebeniste.fr/assets/annales/cap-ebeniste/Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique/2026/CAP Ébéniste - Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse d’un document d’histoire : la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789

Le candidat analyse oralement l’article 6 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, présentée comme une source authentique des principes politiques et juridiques formulés au début de la Révolution française. Il doit situer le texte, en interpréter le sens, montrer son intérêt historique et distinguer les principes proclamés de leur application effective.

Analyse de la source et repères chronologiques

Question 1.1. Présentez la nature, l’auteur, la date et le contexte de rédaction du document DT 1, puis situez la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen dans la chronologie de la Révolution française.

DT 1 est un extrait juridique et politique de l’article 6 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen. Cette déclaration est adoptée par les députés de l’Assemblée nationale constituante le 26 août 1789. Elle est rédigée au début de la Révolution française, après la réunion des états généraux et la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. Elle précède la Constitution de 1791 et affirme des principes destinés à refonder l’organisation politique du royaume.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Extrait de la Déclaration adoptée par l’Assemblée nationale constituante le 26 août 1789, au début de la Révolution française.

Sens du texte

Question 1.2. Reformulez l’idée principale du document. Expliquez le sens de l’affirmation selon laquelle la loi est l’expression de la volonté générale et précisez ce qu’elle implique pour les citoyens.

1. La loi doit exprimer la volonté collective et l’intérêt commun, plutôt que la volonté personnelle du roi ou d’un groupe privilégié.
2. Les citoyens peuvent contribuer à son élaboration directement ou par leurs représentants. Une fois adoptée, la loi doit s’appliquer de la même manière à tous, pour protéger comme pour punir.

Le texte présente ainsi les citoyens comme des participants à la vie politique et affirme l’égalité devant la loi, en rupture avec les privilèges de l’Ancien Régime.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les citoyens participent à la formation d’une loi commune, qui doit être la même pour tous.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Intérêt historique de la source

Question 1.3. Montrez en quoi ce document constitue une source utile pour comprendre les principes politiques de 1789, en appuyant votre réponse sur des éléments précis du texte.

La Déclaration est une source utile car elle expose les principes politiques et juridiques que les révolutionnaires veulent établir en 1789. L'article 6 affirme que la loi procède de la volonté générale, que les citoyens peuvent participer à sa formation et qu'elle doit s'appliquer également à tous.

- « concourir personnellement, ou par leurs Représentants » : participation politique.
- « la même pour tous » : égalité devant la loi.

Elle renseigne sur les idéaux proclamés, sans suffire à décrire leur application réelle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'article 6 affirme la volonté générale, la participation des citoyens à la loi et l'égalité devant celle-ci.

Limites de la source

Question 1.4. Présentez une limite de ce document comme source historique, en distinguant notamment les principes qu'il proclame de leur application effective dans la société de son époque.

Cette source énonce des principes, mais ne prouve pas qu'ils sont appliqués à toute la population. Les femmes sont exclues des droits politiques. La Constitution de 1791 réservera le droit de vote aux citoyens actifs, selon des conditions fiscales : une partie des hommes en est donc également exclue. L'égalité proclamée dans la Déclaration ne signifie pas que tous disposent alors des mêmes droits politiques.

> La Déclaration est une source normative : elle indique des principes à établir, pas nécessairement la réalité vécue par chacun.

Il faut la confronter à d'autres sources pour étudier les pratiques et les inégalités de l'époque.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les principes d'égalité proclamés ne garantissent pas une égalité politique effective, notamment pour les femmes et les hommes privés du vote censitaire.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Analyse d’un document de géographie : population, emplois et déplacements à Val-des-Rives

Le candidat exploite un tableau fictif présentant, pour Val-des-Rives en 2010, 2020 et 2025, la population résidente, les emplois localisés et les déplacements domicile-travail sortants. Il décrit et compare les évolutions, propose une explication géographique, présente un enjeu d’aménagement et indique une donnée supplémentaire utile pour vérifier son hypothèse.

Évolution démographique

Question 2.1. Décrivez l’évolution de la population résidente entre 2010 et 2025 en vous appuyant sur les valeurs du tableau.

Année	Population résidente
2010	18 000
2020	21 000
2025	22 500

La population augmente à chaque date observée. Entre 2010 et 2025, elle gagne 4 500 habitants, soit une hausse de 25 % par rapport à 2010. Cette progression indique une croissance démographique soutenue dans le territoire fictif de Val-des-Rives. Le tableau montre l’évolution, mais ne permet pas d’en établir les causes, comme les arrivées de nouveaux habitants ou l’accroissement naturel.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La population passe de 18 000 habitants en 2010 à 22 500 en 2025, soit 4 500 habitants supplémentaires (+25 %).

Emplois et mobilités

Question 2.2. Comparez l’évolution des emplois localisés dans le territoire et celle des déplacements domicile-travail sortants. Indiquez ce que cette comparaison suggère sur les relations entre Val-des-Rives et les territoires voisins.

Entre 2010 et 2025, les emplois localisés dans le territoire passent de 6 200 à 6 700, soit 500 de plus. Les déplacements domicile-travail sortants passent de 4 100 à 6 200 personnes par jour, soit 2 100 de plus. Les sorties progressent donc beaucoup plus que les emplois locaux. Comme elles désignent des habitants travaillant hors du territoire, cette évolution suggère des liens quotidiens renforcés avec les territoires voisins. Elle ne suffit toutefois pas à conclure que Val-des-Rives dépend davantage d’eux, ni à préciser les destinations ou les raisons de ces déplacements.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les emplois locaux augmentent de 500, contre 2 100 déplacements sortants supplémentaires par jour : les liens de travail avec les territoires voisins se renforcent.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Explication géographique et aménagement

Question 2.3. Proposez une explication géographique possible à la hausse des déplacements sortants. Présentez un enjeu d'aménagement du territoire lié à cette évolution et indiquez une donnée supplémentaire qu'il serait utile de recueillir pour vérifier votre explication.

Une explication possible est que l'offre d'emplois locaux ne correspond pas aux besoins des habitants, en nombre ou en secteurs : certains actifs vont alors travailler dans les territoires voisins. La hausse de la population et des déplacements sortants est compatible avec cette hypothèse, mais les données ne prouvent pas de lien de causalité.

Un enjeu d'aménagement est d'organiser ces mobilités en limitant congestion et émissions, par exemple grâce aux transports collectifs. Pour vérifier l'hypothèse, il serait utile de connaître les emplois des actifs résidents par secteur et leur lieu de travail, afin de comparer leur profil avec les emplois locaux.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Hypothèse : les emplois locaux ne correspondent pas aux besoins des actifs. Enjeu : organiser des mobilités durables. Donnée utile : secteur d'emploi et lieu de travail des actifs résidents.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Enseignement moral et civique : liberté d’expression et consultation municipale

La situation porte sur une consultation municipale relative à l’aménagement d’une place publique et sur la demande de supprimer un avis critique. Le candidat mobilise l’article 11 de la Déclaration de 1789 et le règlement de la consultation pour distinguer l’expression d’un désaccord de l’abus de la liberté d’expression.

Libertés et principes démocratiques

Question 3.1. Identifiez la liberté et les principes démocratiques concernés par cette situation. Appuyez votre réponse sur le document d’appui.

La liberté concernée est la liberté d’expression, c’est-à-dire le droit de communiquer ses pensées et ses opinions. L’article 11 de la Déclaration de 1789 la présente comme un droit précieux, tout en prévoyant que les abus engagent la responsabilité de leur auteur. La consultation met aussi en jeu le pluralisme des opinions, la participation des citoyens aux décisions locales et le débat démocratique : la critique argumentée d’un projet municipal peut contribuer à la discussion collective.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Liberté d’expression, pluralisme des opinions et participation des citoyens au débat démocratique local.

Argumentation sur la demande de suppression

Question 3.2. Présentez une réponse argumentée à la demande de suppression de l’avis. Distinguez l’expression d’un désaccord de l’abus de la liberté d’expression, en tenant compte du règlement indiqué dans la situation.

Le seul fait qu’un avis exprime un désaccord ne justifie pas sa suppression : l’article 11 protège la libre communication des opinions, y compris la critique d’un projet municipal.

- Si l’avis est argumenté et ne contient ni injure, ni menace, ni propos discriminatoire, il respecte le règlement et doit rester accessible.
- Si l’avis enfreint ces règles, la commune peut intervenir conformément au règlement. La liberté d’expression protège le désaccord, mais n’autorise pas les abus.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Conserver l’avis critique s’il respecte le règlement ; intervenir seulement en cas d’injure, de menace ou de discrimination.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Participation au débat démocratique

Question 3.3. Proposez une manière de participer à la consultation qui respecte les droits des autres participants et contribue au débat démocratique.

1. Publier sur le site de la consultation un avis qui expose clairement son point de vue sur l'aménagement de la place.
2. Étayer ses propositions par des arguments concrets, par exemple sur les usages, l'accessibilité ou la sécurité.
3. Répondre aux autres participants sans injure, menace ni propos discriminatoire, en tenant compte de leurs arguments.

Cette démarche permet de défendre une opinion tout en respectant les droits d'autrui et les règles communes du débat démocratique.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Participer en exprimant une opinion argumentée et respectueuse, tout en écoutant les autres participants.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve orale EG1 du CAP Ébéniste, Édition 2026, porte le code FV-ENT-EBEN-EP1 et affiche une durée officielle de 2 heures, avec un coefficient 3. L'oral comprend cinq minutes de préparation puis quinze minutes d'échange. Répartie en trois parties sur 20 points, elle évalue l'analyse de la Déclaration de 1789, la lecture de données territoriales fictives et l'argumentation civique sur la liberté d'expression.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 6 de la Déclaration de 1789 présente la loi comme l'expression de la volonté générale et affirme qu'elle doit être la même pour tous.
- Une source historique renseigne sur les principes formulés à son époque, mais ne prouve pas à elle seule leur application effective dans la société.
- À Val-des-Rives, entre 2010 et 2025, population, emplois localisés et déplacements domicile-travail sortants augmentent, avec une hausse plus marquée des déplacements sortants.
- L'article 11 protège la libre communication des opinions, tout en prévoyant que les abus de cette liberté peuvent engager une responsabilité dans les cas déterminés par la loi.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour présenter DT 1, identifiez la nature, l'auteur, la date et le contexte, puis situez la Déclaration dans la chronologie révolutionnaire.
- Pour commenter le tableau, citez les valeurs et les périodes, comparez les évolutions et ne présentez pas une hypothèse comme une cause démontrée.
- Pour l'explication géographique, associez une hypothèse à un enjeu d'aménagement et proposez une donnée permettant de la vérifier.
- En EMC, distinguez le désaccord argumenté des propos injurieux, des menaces et des messages discriminatoires interdits par le règlement.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter rapidement une source historique à l'oral ?

Identifiez la nature du document, son auteur ou son origine, sa date et son contexte. Résumez son idée principale, appuyez-vous sur des éléments précis et indiquez ce que la source ne permet pas d'établir.

Q : Comment comparer les données de Val-des-Rives sans tirer de conclusion excessive ?

Relevez les valeurs de début et de fin pour chaque indicateur, décrivez les hausses et comparez leur ampleur. Présentez toute explication comme une hypothèse, car les données seules n'établissent pas les causes.

Q : Comment s'organise l'épreuve et comment les parties sont-elles pondérées ?

La durée officielle indiquée est de deux heures. Les consignes précisent cinq minutes de préparation puis quinze minutes d'oral. Les trois parties valent respectivement 9, 7 et 4 points, soit 20 points au total.

Q : Quels critères suivre pour construire une réponse solide en enseignement moral et civique ?

Nommez la liberté et les principes démocratiques concernés, appuyez-vous sur l'article 11 et appliquez les règles de la situation. Justifiez votre position en distinguant une opinion argumentée d'un abus interdit.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capebeniste.fr/assets/annales/cap-ebeniste/Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique/2026/CAP Ébéniste - Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Ébéniste : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.